

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

l'argent aux frontières des Alpes et du Rhin, eût écouté les sages avis qui lui furent données; si elle ne se fut appliquée qu'à soutenir ses établissements de crédit, qu'à entretenir ses fabriques, qu'à empêcher du travail de ralentir son cours, qu'à étendre son marché intérieur, qu'à alléger le poids de ses impôts; si la France, enfin, au lieu de songer à se faire craindre des gouvernements, ses rivaux, n'avait songé qu'à faire envier son sort aux peuples ses égaux, la république, si fidèlement fondée en France, eût accompli son tour d'Europe; rien n'eût interrompu sa marche, ne l'eût forcé de s'arrêter, de revenir sur ses pas. La Pologne et l'Italie n'auraient pas à nous reprocher de leur avoir donné de fausses espérances! Aujourd'hui, nous ne nous retrouvons pas encore une fois en présence de ces deux mots marqués au millésime de 1840: faiblesse ou folie!

La France a raison, cent fois raison de ne pas vouloir se jeter dans l'inconnu d'une guerre qui, au lieu de nous donner la paix, nous donnerait la mort. Mais on ne peut pas se dispenser de lui déclarer qu'aujourd'hui elle a tort, grand tort, c'est d'être comme si la guerre, qui est impossible, était imminente; c'est de se croire encore au siècle dernier; c'est de méconnaître l'ère nouvelle qui s'est ouverte, et de s'occuper de ce qui est d'essentielle importance politique et industrielle.

Que disons-nous des partis qui, au lieu de terminer leurs différends par un débat et par un vote, dressent des barricades et s'arment de fusils? Nous disons qu'ils sont insensés, barbares, sanguinaires; nous disons que c'est par des arguments et non par des balles que les questions sociales doivent se résoudre.

Pourquoi donc en qui n'est plus permis aux partis ennemis le serait-il donc encore aux nations rivales? Pourquoi donc le droit de discussion, après avoir succédé au droit d'insurrection, serait-il moins inexorable pour la Guerre que pour la Révolution? Pourquoi l'un et l'autre ne disparaîtraient-elles ensemble? Pourquoi les médians, au lieu de venir après les batailles, ne les précéderaient-elles pas? Pourquoi commencer par se battre, quand on a d'ici à si peu de jours à se battre?

Autant les peuples n'étaient rien, les souverains étaient tout; la liberté de la presse n'existant pas; les échanges du commerce étaient nuls; le crédit était local; les communications étaient lentes; les dépenses étaient énormes; la navigation était incertaine. Aujourd'hui les nations ne sont plus que de grands fabricans, d'immenses comptoirs qui se disputent non plus les territoires, mais les débouchés. Les conquérans ont cédé la place aux fabricans; sans doute cela est vrai; le crédit a vaincu la guerre; le bon marché a détruit la gloire.

Ce qui est vrai déjà, le sera bien plus encore dans vingt ans. Sachons donc le comprendre.

Isolée, la France ne peut risquer contre l'Angleterre une lutte maritime.

Isolée, la France ne peut s'exposer à coaliser le Continent contre elle.

Alliée, soit de l'Angleterre, soit du Continent, la France n'a rien à redouter.

S'allier équivalait donc à désarmer. Le rôle de la France, c'est de déclarer la guerre à la guerre; c'est d'inaugurer un nouveau droit des gens; c'est de féconder le germe des confédérations; c'est de donner aux diètes, dont le principe est consacré, une base nouvelle; c'est de ramener tous les différends à des questions de droit et de majorité valables dans un congrès permanent qui pourrait prendre le titre d'Assemblée sociale, qui aurait sa tribune et ses séances. Pourquoi n'y aurait-il pas les Etats-Unis d'Europe, comme il y a les Etats-Unis d'Amérique, ce qui n'empêcherait pas chacun de ces Etats d'avoir sa constitution distincte? Pourquoi l'Europe, ralliée déjà comme elle l'est par d'innombrables chemins de fer qui mettent toutes ses capitales à quelques heures les unes des autres, n'adopterait-elle pas les mêmes monnaies, les mêmes mesures, et ne délibérerait-elle pas d'accord sur les questions qu'aucune nation ne peut résoudre isolément? Le nombre est la question relative à la fixation d'un maximum des heures de travail. En Angleterre, aussi bien qu'en France, qu'en Turquie, la durée de la journée de l'homme est égale; elle a vingt-quatre heures; pourquoi toutes les puissances civilisées n'arrêteraient-elles pas dans tous les Etats de la Confédération industrielle et maritime la journée de travailleur ne pourra excéder dix heures? Dira-t-on que les idées qui s'élevaient rapidement sont des chimères, des rêveries de l'abbé de Saint-Pierre, de Henri IV et de Napoléon? A cette objection, je répondrais que les solutions les plus difficiles, en apparence, ne sont pas toujours les plus difficiles en réalité. Ce qui me paraît insoluble, c'est ce que la France essaie en ce moment! Elle veut faire tenir une société industrielle en équilibre sur une baïonnette; elle n'y réussira pas. Elle veut améliorer la condition du travailleur sans tenir compte de la concurrence étrangère; c'est marcher à reculons. Elle veut avoir des armées considérables et des fabriques prospères, ce qui s'exécute, parce que l'argent qui sert à nourrir les soldats grave d'autant le prix de revient de tous les produits. Elle veut avoir de faibles impôts et de gros budgets, ce qui est inconciliable. Elle veut être chevaleresque et mercantile, double prétention que l'Angleterre n'a jamais eue. Elle veut être révolutionnaire à l'extérieur et ne l'être pas à l'intérieur, ce qui est pour le moins une inconséquence. Elle veut enfin le progrès dans l'avenir. C'est la folie dans la faiblesse.

Cap de Bonne-Espérance a tant que le Président des Etats-Unis. On dira peut-être que le taux des dépenses dans ces colonies sans assemblées représentatives est plus élevé parce que la population n'est pas aussi forte et nombreuse. Il n'y a aucun doute que le taux de dépense est moindre chez un peuple nombreux, généralement parlant que parmi une population clair-semée. Mais cependant l'île Maurice est quatre fois plus peuplée que la Jamaïque et dans la Jamaïque le taux de la dépense est moindre de moitié que celui de l'île Maurice. Malte est un des endroits les plus peuplés de la terre et cependant les dépenses y excèdent de 16s. 6d. par tête celles des Indes Occidentales. Les îles Ioniennes sont moins peuplées que Malte mais elles ont quelque chose des formes représentatives et leurs dépenses publiques sont 2s. 3d. moins que celles de Malte. Ceylan est la seule exception à cette règle. En 1846, la population de cette île était de 1,500,000 âmes, les dépenses s'élevaient à £495,000 ce qui fait à raison de 6s. 7d. par tête. Il faut comparer Ceylan aux Territoires de la Compagnie des Indes Orientales qui sont habités par une population semblable mais gouvernés localement par des hommes choisis avec soin à cause de leur habileté et capacité. On trouvera que les dépenses de Ceylan sont extravagantes et qu'on devrait transporter cette île à la compagnie des Indes. La population des territoires de la compagnie est de 93,000,000, d'âmes et leurs dépenses en moyenne pour les cinq années finissant en 1844 de £20,000,000 par an, ce qui fait à raison de 4s. 3d. par tête ou un tiers moins que le taux de Ceylan.

En dernier lieu des colonies de l'Australie, la Nouvelle-Galles-Méridionale est la seule qui ait une Assemblée Représentative d'aucune espèce. En 1841 sa population libre s'élevait à 102,000 âmes, sa dépense à £350,000, ce qui fait à raison de l'enorme somme de £3 4s par tête. En 1843, l'Assemblée Représentative réduisit les dépenses de £60,000 et en 1846, quand la population libre s'éleva à 180,000 âmes, la dépense n'était que de £254,000 ce qui fait à raison de £1 8s par tête (Ecoutez). On peut attribuer un peu cette réduction à l'émigration, mais elle est due en grande partie à l'introduction du self-government local en 1843. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à tourner ses regards du côté de Van Diemen's land qui a été introduit en vain pour une législation locale. En 1842 sa population était de 57,000 sa dépense de £161,000 à raison de l'enorme somme de £2 6s par tête. Il est vrai qu'il faut tenir compte du fait que tous les criminels déportés sont envoyés maintenant à la terre de Van Diemen. Mais on sait que cette colonie a été horriblement négligée par le ci-devant secrétaire lord Stanley. Dans l'Australie du Sud, il y a quelque temps, les dépenses publiques étaient sur le pied de £10 par tête et la colonie tomba en banqueroute par l'extravagance du gouverneur colonial Cavalier. Il fallut payer ses dettes par un don de £214,936 en 1842 et après par un prêt de £85,000. On espère d'être payé de ce prêt grâce à la découverte de mines riches en Australie. Pour ce qui regarde ces mines, on dit que le Bureau colonial a beaucoup mécontenté les colons en réservant pour la couronne un quartième des revenus de ces mines. Une telle mesure, à mon avis, est mauvaise sous le point de vue économique et sous le point de vue politique. Je crois qu'en bonne politique, ce pays devrait se mêler le moins possible des affaires intérieures des colonies et surtout ne pas mettre la main dans leurs poches. Les droits royaux comme les droits seigneuriaux sont des restes de féodalité qui ne conviennent pas aux colonies. L'imposition de ces droits est une autre preuve de l'ignorance complète des hommes et de ces choses que le Bureau colonial donne au monde dans l'administration de ces colonies, et pour couronner toutes ces absurdités, les commissaires de l'émigration nous disent aujourd'hui que ces droits royaux ne valent pas la peine d'être collectés dans l'Australie Méridionale et Occidentale. Cette dernière contrée a un excellent climat, de bonnes terres, beaucoup de charbon et est bien située pour le commerce. Elle avait déjà prospéré si le Bureau colonial ne l'eût pas étouffée à sa naissance. Ses dépenses excèdent ses revenus, et nous avons à payer £7,000 à £8,000 par an pour son gouvernement civil.

Enfin la Nouvelle-Zélande; je ne connais pas le taux des dépenses par tête dans ce pays. Les dépenses cependant excèdent ses revenus. Nous volons chaque année £20,000 à £30,000 pour son gouvernement civil, sans parler de la carte à payer pour les guerres des Maoris. Dans les deux dernières années nous avons voté £239,000, pour prêter à la compagnie de la Nouvelle-Zélande qui j'espère seront remis un jour ou autre. Dans cette colonie, grâce à deux gouverneurs imbéciles, à des évêques incendiaires à des constitutions proclamées et suspendues à des querelles avec les natifs avec des missionnaires et des spéculateurs de terres, il y a eu un état de confusion extraordinaire. Malgré cela je me flatte que par l'énergie indomptable de notre race, la Nouvelle-Zélande deviendra encore une colonie florissante, la Bretagne des mers du Sud. La Chambre doit se rappeler qu'en 1846 le Bureau Colonial inventa une constitution pour la Nouvelle-Zélande et l'envoya de suite. Cette constitution devait diviser la Nouvelle-Zélande en deux Provinces, New-Ulster et New-Munster, ayant chacune une chambre représentative. Quand la constitution arriva, le gouverneur Grey refusa de l'accorder à New-Ulster, prétendant qu'elle permettrait aux anglais de légiférer et taxer les natifs. Le gouverneur Grey suspendit donc la constitution et attendit de nouvelles instructions. Aussitôt que cette nouvelle nous arriva lord Grey proposa de suite au Parlement un bill pour suspendre la constitution pour les deux Provinces. Maintenant je suis informé que le New-Munster a obtenu sa constitution et peut-être ses représentants seront assemblés et fort à l'ouvrage légiférant quand des ordres arriveront d'Angleterre pour suspendre leur constitution et les renvoyer avec ignominie. L'histoire de l'administration de cette colonie par le Bureau Colonial est une curieuse farce. Cette même constitution de la Nouvelle-Zélande fut envoyée par le Bureau Colonial à la Nouvelle-Galles-Méridionale, afin que les colons la vissent à l'examiner et voir comment ils en aimeraient

moins qu'une moyenne récolte et les patates perdues. Les avoines ont souffert des orages. La Commission qui doit juger Smith O'Brien, Meagher, Leyne, O'Donoghue, Duffly et quelques autres, se réunira le 20 septembre à Clonmel. On continue à faire des arrestations de personnes soupçonnées d'avoir pris part aux derniers mouvements insurrectionnels.

LA PROCHAINE SESSION.

(Suite.) LA LOI D'EDUCATION.

L'éducation est le premier, le plus grand besoin de nos populations. C'est la diffusion des lumières, qui doit pousser nos compatriotes dans la voie de l'avancement moral et matériel, les rendre vraiment libres, industrieux, prospères. Sans l'éducation, il n'y a pas de progrès possible pour nous. Sans l'éducation, nous serions condamnés à être exploités sans merci par les populations étrangères qui nous environnent. Il importe donc que cet urgent besoin de notre peuple soit satisfait sans délai, que cette importante question de l'éducation soit toujours devant le pays, afin d'être envisagée sous toutes ses faces, considérée à tous les points de vue, discutée par toutes les opinions. A chaque session nos législateurs doivent s'en occuper, voir où en est l'éducation dans toute l'étendue du pays, quels progrès elle a faits, quels obstacles, quels abus l'empêchent de se répandre et de se populariser, afin d'y remédier et d'améliorer de plus en plus le système et les lois existantes à ce sujet. Ce devoir sera facile à remplir cette année, grâce à l'excellent rapport de M. le Surintendant de l'Education du Bas-Canada pour l'année scolaire 1846-7. M. le Dr. Meilleur a détaillé au long les avantages et les défauts de la loi actuelle et nous espérons que sur la plupart des points, ses suggestions seront adoptées en amendement aux dispositions de cette loi.

Nous nous sommes déjà prononcés en faveur des principes fondamentaux de la loi actuelle, surtout de celui de la cotisation coercitive. Nous répétons encore aujourd'hui, qu'à notre avis, ces principes doivent être conservés intacts. On ne doit pas céder aux caprices et aux préjugés de ceux qui se sont plu à dénaturer et à représenter aux habitants des campagnes ces principes comme injustes, tyranniques et vexatoires. Il est temps que le peuple apprenne qu'il faut abs. l'inc. à quelque prix que ce soit, que ses enfants aillent à l'école, et que chacun doit contribuer selon ses moyens aux dépenses de l'éducation, sans quoi on ne parviendra jamais au but désiré. Nous sommes vraiment peinés de voir que quelques personnes mettent encore en question ce principe de la cotisation coercitive et pensent que des contributions volontaires peuvent offrir des ressources suffisantes à l'éducation. Ces personnes sont ou de mauvaises foi ou se font étrangement illusion. L'expérience de tous les pays les plus avancés a démontré qu'on ne peut attendre, des contributions volontaires, des ressources permanentes. C'est toujours le petit nombre et les mêmes individus qui se cotisent et en finit par se lasser. L'éducation du peuple demande des ressources régulières, assurées, permanentes, que le système des contributions volontaires ne saurait jamais procurer et qu'on ne peut attendre que d'une taxe fixe et proportionnée à la richesse de la localité. Ces principes font la base de toutes les lois d'éducation primaire en Angleterre, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Haut-Canada, et dans tous ces pays ont assuré les progrès de l'éducation. Il n'y a aucun doute qu'ils produiront ici d'heureux résultats.

Mais pour cela il faut qu'ils soient mis en pratique dans toute l'étendue du pays et qu'il n'y ait pas une localité où l'acte d'éducation soit une lettre morte. Si les pouvoirs donnés au Surintendant en certains cas ne sont pas suffisants et nous croyons qu'ils ne le sont pas, ils doivent être augmentés. Nous ne voulons pas priver les autorités locales de la régulation et surveillance des écoles, et des pouvoirs propres à secondar l'action du gouvernement; mais nous voulons que lorsque ces autorités ne font pas leur devoir le gouvernement le fasse ou le fasse faire pour elles. Car il faut que la loi soit en opération partout.

Nous sommes parfaitement de l'opinion de M. le Surintendant de l'Education quant à la qualification littéraire à être exigée des Commissaires d'Ecoles au lieu de la qualification actuelle en propriétés. Il est très important que les commissaires soient instruits, car sans cela, on ne pourra avoir de bonnes écoles dans nos campagnes. Il faut aussi que les Instituteurs soient par la loi obligés de subir un examen avant l'un des Bureaux d'Examinateurs. Nous sommes surpris que cette obligation n'ait pas été établie simultanément avec la formation de ces Bureaux d'Examinateurs. En obligeant les Instituteurs de subir un examen avant de pouvoir tenir une école, vous les forcez de se rendre capable et d'acquiescer les connaissances nécessaires à son état; Mais il est un moyen puissant de former de bons Instituteurs pour les Ecoles Primaires, moyen recommandé par M. le Surintendant de l'Education et que nous approuvons fort, c'est l'établissement d'Ecoles Normales.

(A continuer.)

Exposition d'Horticulture. — L'exposition d'Horticulture qui a eu lieu mercredi dernier a été très brillante. Le local qui a lui seul vaut une visite, était magnifiquement préparé et décoré pour l'occasion. Il y avait pas moins de 5 à 6 mille personnes présentes et parmi elles Son Excellence le Comte d'Elgin ainsi que lady Elgin. Tout le monde a paru satisfait de l'exposition. Il y avait de très beaux fruits, des légumes très remarquables entr'autres des citrouilles phénoménales pesant de 150 à 200 livres! Nous donnerons d'autres détails dans notre prochaine feuille.

Le Jacques Cartier. — Nous avons beaucoup admiré ces jours passés, ce charmant bateau à vapeur que le capitaine Sincennes vient de faire bâtir pour naviguer entre Montréal et la Rivière Chamblay. Le Jacques Cartier est fait sur le plan le plus moderne et est parfaitement bien fini. Voici ses dimensions:

Longueur 177 pieds. — Largeur, 44 pieds. — Il tire 4 1/2 pieds d'eau. — La chambre des dames a 36 pieds de long et contient 16 lits ainsi que deux petites chambres pour les bagages. — La chambre des messieurs a 100 pieds de long; il y a 14 chambres privées situées des deux côtés, et aussi une chambre pour les bagages. Le salon de la pipe se trouve sur le grand pont du côté droit. L'engin a 18 pouces de cylindre et 10 pieds de jeu; il sort des boutiques de M. Parkyn, de Montréal. La coque a été faite à Sorel par M. McCarthy.

Il commença ses voyages lundi, le 18, entre Montréal et Sorel. — Voir l'annonce.

Le gouvernement a déterminé nous dit le Bytown Packet de faire des octrois gratis de 50 acres de terre incultes à ceux qui veulent s'établir dans les Townships mesurés dernièrement sur les rivières Ottawa et Madawaska.

Nous félicitons notre confrère de la Minerne sur l'agrandissement et la popularité croissante de sa feuille. Nous nous en réjouissons et dans son intérêt et dans celui du pays.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le Journal de Québec: Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le Canadien veut rendre le Journal d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du Globe de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse ou des passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'on tait faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le Globe défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'Examiner a attaqué la religion catholique, et le Globe, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le Globe a tort, sans nul doute, et nous blâmons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit ni de la raison, ni de la vérité, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le Globe, une administration produite de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le Globe n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le Canadien en a fourni des preuves accablantes et démolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles radicales de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plénitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le Canadien, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des atterres et des folles du Globe, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et Canadiens-français du Canadien, partagent les opinions des corps francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez civilisée pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaires des dévergondages religieux du Globe; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

Pour terminer nous ne voyons pas pourquoi le Canadien insiste à dire que le Globe est l'organe officiel de l'administration, et pourquoi lui qui prétend vouloir supporter cette administration, au moins en tout ce qui est juste, lui fait, à l'occasion de l'article du Globe, une aussi misérable officine. Que Pilot, ou tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; et en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que lorsque, comme le Moniteur parisien, il ne publie précisément que ce que lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le Globe ne tombe assurément pas dans cette catégorie.

Daguerrotypie. — Comme on peut voir par l'annonce M. Desnoyers est arrivé du Haut-Canada et continué de prendre des portraits de ses anciennes chambres. Ceux qui veulent se faire tirer feront bien de profiter de l'occasion. M. Desnoyers réussit très bien dans son art et ses prix sont modérés.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le Journal de Québec: Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le Canadien veut rendre le Journal d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du Globe de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse ou des passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'on tait faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le Globe défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'Examiner a attaqué la religion catholique, et le Globe, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le Globe a tort, sans nul doute, et nous blâmons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit ni de la raison, ni de la vérité, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le Globe, une administration produite de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le Globe n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le Canadien en a fourni des preuves accablantes et démolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles radicales de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plénitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le Canadien, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des atterres et des folles du Globe, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et Canadiens-français du Canadien, partagent les opinions des corps francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez civilisée pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaires des dévergondages religieux du Globe; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

Pour terminer nous ne voyons pas pourquoi le Canadien insiste à dire que le Globe est l'organe officiel de l'administration, et pourquoi lui qui prétend vouloir supporter cette administration, au moins en tout ce qui est juste, lui fait, à l'occasion de l'article du Globe, une aussi misérable officine. Que Pilot, ou tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; et en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que lorsque, comme le Moniteur parisien, il ne publie précisément que ce que lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le Globe ne tombe assurément pas dans cette catégorie.

Daguerrotypie. — Comme on peut voir par l'annonce M. Desnoyers est arrivé du Haut-Canada et continué de prendre des portraits de ses anciennes chambres. Ceux qui veulent se faire tirer feront bien de profiter de l'occasion. M. Desnoyers réussit très bien dans son art et ses prix sont modérés.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le Journal de Québec: Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le Canadien veut rendre le Journal d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du Globe de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse ou des passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'on tait faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le Globe défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'Examiner a attaqué la religion catholique, et le Globe, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le Globe a tort, sans nul doute, et nous blâmons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit ni de la raison, ni de la vérité, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le Globe, une administration produite de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le Globe n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le Canadien en a fourni des preuves accablantes et démolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles radicales de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plénitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le Canadien, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des atterres et des folles du Globe, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et Canadiens-français du Canadien, partagent les opinions des corps francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez civilisée pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaires des dévergondages religieux du Globe; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

Pour terminer nous ne voyons pas pourquoi le Canadien insiste à dire que le Globe est l'organe officiel de l'administration, et pourquoi lui qui prétend vouloir supporter cette administration, au moins en tout ce qui est juste, lui fait, à l'occasion de l'article du Globe, une aussi misérable officine. Que Pilot, ou tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; et en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que lorsque, comme le Moniteur parisien, il ne publie précisément que ce que lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le Globe ne tombe assurément pas dans cette catégorie.

Daguerrotypie. — Comme on peut voir par l'annonce M. Desnoyers est arrivé du Haut-Canada et continué de prendre des portraits de ses anciennes chambres. Ceux qui veulent se faire tirer feront bien de profiter de l'occasion. M. Desnoyers réussit très bien dans son art et ses prix sont modérés.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le Journal de Québec: Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le Canadien veut rendre le Journal d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du Globe de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse ou des passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'on tait faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le Globe défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'Examiner a attaqué la religion catholique, et le Globe, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le Globe a tort, sans nul doute, et nous blâmons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit ni de la raison, ni de la vérité, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le Globe, une administration produite de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le Globe n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le Canadien en a fourni des preuves accablantes et démolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles radicales de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plénitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le Canadien, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des atterres et des folles du Globe, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et Canadiens-français du Canadien, partagent les opinions des corps francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez civilisée pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaires des dévergondages religieux du Globe; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

Pour terminer nous ne voyons pas pourquoi le Canadien insiste à dire que le Globe est l'organe officiel de l'administration, et pourquoi lui qui prétend vouloir supporter cette administration, au moins en tout ce qui est juste, lui fait, à l'occasion de l'article du Globe, une aussi misérable officine. Que Pilot, ou tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; et en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que lorsque, comme le Moniteur parisien, il ne publie précisément que ce que lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le Globe ne tombe assurément pas dans cette catégorie.

Daguerrotypie. — Comme on peut voir par l'annonce M. Desnoyers est arrivé du Haut-Canada et continué de prendre des portraits de ses anciennes chambres. Ceux qui veulent se faire tirer feront bien de profiter de l'occasion. M. Desnoyers réussit très bien dans son art et ses prix sont modérés.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le Journal de Québec: Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le Canadien veut rendre le Journal d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du Globe de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse ou des passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'on tait faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le Globe défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'Examiner a attaqué la religion catholique, et le Globe, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le Globe a tort, sans nul doute, et nous blâmons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit ni de la raison, ni de la vérité, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le Globe, une administration produite de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le Globe n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le Canadien en a fourni des preuves accablantes et démolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles radicales de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plénitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le Canadien, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des atterres et des folles du Globe, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et Canadiens-français du Canadien, partagent les opinions des corps francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez civilisée pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaires des dévergondages religieux du Globe; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

P

TREMBLEMENT DE TERRE.—Le télégraphe de Boston donne quelques détails d'un ravage horrible, causé dans les Indes Occidentales, par un ouragan épouvantable accompagné d'un tremblement de terre.

—Le feu a aussi détruit une église catholique à Boston, qui a coûté environ \$75,000.

LES BOURBONS.—M. Gaillardet dans sa correspondance au Courrier des Etats-Unis écrit ce qui suit sur la famille des Bourbons et leurs espérances :

« Le bruit s'est répandu que, par suite du retour d'un grand nombre d'esprits éminents à ces idées de réorganisation politique, que je vous transmets sans vouloir les juger ici, un rapprochement avait eu lieu entre les branches aînée et cadette de la famille des Bourbons, et qu'elles avaient résolu d'unir leurs efforts pour replacer le duc de Bordeaux sur le trône de ses pères, à la condition par lui d'adopter le jeune comte de Paris pour son héritier direct et immédiat, lors même que le duc de Bordeaux viendrait à avoir des enfants mâles, issus de son union, qui jusqu'à présent a été stérile. J'ai peine à croire que le duc de Bordeaux ait consenti à une pareille exhérédation de la descendance, exhérédation qui serait entachée de nullité légale, s'il lui vient un enfant mâle, et qui serait inutile, s'il ne lui en survient pas, car, dans ce cas, le jeune comte de Paris serait de droit et légitimement héritier de son trône. Mais, si j'en crois une personne récemment arrivée d'Angleterre, où elle a vécu dans l'intimité de la famille d'Orléans, la négociation est réelle et le rapprochement accompli. Seulement, les deux familles ont résolu d'attendre les événements, sans rien faire pour en précipiter le cours. Elles se gardent de conspirer, ne voulant rien devoir qu'à la spontanéité de la France, et pensant que les faits conspireront assez en leur faveur.

Grand incendie à Brooklyn.—La cité de Brooklyn a été visitée samedi par une terrible conflagration qui a duré depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin. Le feu a détruit ou endommagé matériellement entre 200 et 300 bâtimens, y compris trois églises et le bureau de poste. La perte est estimée à un million et demi de piastres; il n'y avait que bien peu d'établissements d'assurés. Deux pompiers de New-York, un de Brooklyn et un enfant ont péri.

Colonisation à Bytown.—Le dernier numéro du Packet de Bytown contient le compte rendu d'une assemblée des Canadiens-français et autres de cette ville, tenue dans le but de former une société pour favoriser la colonisation des townships.

Dans une des résolutions l'assemblée adresse des remerciements à Son Excellence pour l'intérêt qu'elle prend à favoriser l'établissement des terres incultes de la couronne;—dans une autre, on détermine de préparer une pétition au gouvernement pour l'ouverture d'un chemin entre l'Assomption et les Allumettes et de branches de chemin pour conduire de différents points vers l'Ottawa;—une autre demande que le gouvernement fasse mesurer les terres sur les bords des rivières Gatineau, Visitation, Blanche et Lièvre;—enfin, il est résolu de présenter un mémorial au gouvernement demandant que les terres incultes de la couronne sur l'Ottawa et ses tributaires, soient accordées aux mêmes conditions que les terres situées sur le Saguenay.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les trois actions sur les produits qui avaient été sans activité pendant plusieurs mois commencent à se ranimer, surtout depuis l'arrivée des dernières nouvelles. Plusieurs ventes de fleur ont eu lieu depuis vendredi dernier, 3 à 400 barils de superfine douce ont changé de main à 30s. 9d. et 31s. 3d. celle du premier prix livrable immédiatement et l'autre d'ici à un mois.—Depuis l'arrivée de l'Hibernia 10,000 minots de blé mêlé des E. U. ont changé de main, à 6s. 3d. et 6s. 6d. par 60 lbs., et environ 2500 du H. C. mêlé, à 6s. 4d. Précédemment 5000 minots H. C. mêlé avaient été vendus à 6s. 1d. Les pois sont en assez bonne demande, on demande 3s. 6d. et on offre 3s. 1d.—P. S. Hier 5000 minots de blé du H. C. ont changé de main pour l'exportation à 6s. 7 1/2d. par 60 lb. Idem.

LES ANGLAIS DANS L'INDE.—La dernière malle de l'Inde a apporté la nouvelle que le lieutenant Edwards, commandant les troupes de la compagnie expédiées contre le gouverneur de la province de Moultan, nommé Moulradje, a remporté sur ce chef rebelle une victoire signalée. Le lieutenant Edwards a traversé les fleuves l'Indus et le Chenab, et, après avoir fait sa jonction avec la force auxiliaire d'un prince tributaire, le rajah de Bahawalpour, il soutint l'attaque de Moulradje, et, après un combat de neuf heures, il a défait complètement ce dernier, et lui a pris six pièces de canon sur dix dont se composait son artillerie. La révolte de Moultan qui est une des plus belles provinces du royaume de Lahore, et qui avait d'abord donné quelques inquiétudes au gouverneur anglais, peut être regardée comme terminée. Ce nouveau succès contribuera à affermir la domination anglaise dans le Pendjab.

LE CHOLERA.—Les nouvelles d'Alexandrie, en date du premier août, sont ainsi données par le Times : « Le choléra se montre dans toute l'Égypte avec plus ou moins d'intensité. Il a commencé à paraître vers le milieu du mois dernier à Taniah, ville du Delta, où était assemblée 165,000 personnes venues en pèlerinage de toutes les parties de l'Égypte et de la Syrie, pour célébrer la fête de Mahomet. La semaine dernière, il y a eu au Caire 300 cas par jour, 120

à Alexandrie. Il y avait eu à Taniah, avant la dispersion des pèlerins, 3,000 décès de cholériques.

« Ibrahim-Pacha, à qui l'on s'attendait à voir plus de courage, s'est effrayé lorsque le choléra a paru; il est partie pour Rhodes sur un vaisseau de ligne, emmenant avec lui toute l'escadre égyptienne. Abbas-Pacha, gouverneur du Caire, s'est réfugié dans la Haute-Égypte. »

A Londres, M. Wakley, qui est coroner et aussi médecin, a été appelé pour constater le décès de William Waldrost, âgé de vingt-cinq ans, mort du choléra. Le médecin qui avait été appelé auprès du malade a déclaré que, d'après la nature des substances vomies, il considérait qu'il avait succombé à une attaque décadée de choléra. M. Wakley a partagé cet avis, et il a dit qu'il serait bon qu'on prit beaucoup d'épices, et notamment du poivre de Cayenne. « Je ne crois pas, a-t-il ajouté, que le choléra soit contagieux, et l'estomac bien garni d'aliments substantiels n'est pas atteint par le choléra. En tous cas, les épices sont une bonne chose. »

Exposition Agricole.—Mardi dernier, s'est ouverte à Buffalo la grande foire agricole de l'Etat de New-York. La pluie, qui tombait dès le matin, avait fait craindre pour la journée; mais le ciel n'a pas tardé à s'éclaircir, le soleil a brillé, et la température est restée des plus agréables. La foule des visiteurs était immense: il en était venu non-seulement des villes et des villages de l'Etat de New-York, mais encore de divers points de la Nouvelle-Angleterre et du Canada. L'Ouest aussi avait fourni son contingent; et les habitants de Buffalo avaient rivalisé de zèle et de courtoisie pour recevoir leurs hôtes.

Dans une vaste enceinte située au dehors de la ville, et qui ne comprend pas moins de seize acres, des tentes et quelques constructions en bois avaient été élevées pour recevoir les divers produits, qui doivent concourir pour les prix offerts par la Société d'Agriculture. On remarquait surtout la salle des Fleurs, que les Dames de Buffalo avaient mis une grande coquette à décorer; puis la salle de la Laiterie, dont les rayons étaient abondamment garnis; enfin les enclos où se trouvaient réunis des chevaux, des bêtes à cornes et des bêtes à laine, d'une grande beauté. L'activité et l'animation la plus grande ont régné durant cette première journée, qui a été du plus favorable augure pour le reste de la fête. Les convois de chemin de fer et les bateaux à vapeur continuaient à verser dans la ville, déjà pleine, des flots de voyageurs et de curieux.—Courrier E.-U.

Grand incendie à Brooklyn.—La cité de Brooklyn a été visitée samedi par une terrible conflagration qui a duré depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin. Le feu a détruit ou endommagé matériellement entre 200 et 300 bâtimens, y compris trois églises et le bureau de poste. La perte est estimée à un million et demi de piastres; il n'y avait que bien peu d'établissements d'assurés. Deux pompiers de New-York, un de Brooklyn et un enfant ont péri.

BAUME DE WISTAR

(Extrait du Chronotype de Boston en date du 1er Octobre 1847.) La consommation est la grande malédiction de nos climats du nord, elle détruit le bonheur domestique et la beauté de la vie. Elle enlève à la joue sa couleur de santé, à l'esprit sa sérénité aux yeux leur feu brillant. Elle use le corps obscurcit l'intelligence et plonge sa victime dans un tombeau prématuré. Vieux comme jeunes, les gens sérieux et ceux qui sont gais, la belle des villes comme la jolie villageoise sont également ses victimes. Béné soit donc l'homme dont le génie et les recherches nous ont donné des armes contre cet hôte de nos maisons! Il mérite les louanges et la gratitude des âges; il aura les nôtres au moins. Une des plus importantes découvertes de la science moderne, pour guérir les affections pulmoniques, c'est le Baume de Cerises Sauvages, et c'est au célèbre Dr. Wistar qu'est dû l'honneur de cette découverte. Cette excellente composition a rendu à la santé des milliers de malades. Elle est expectorante, tonique et adoucissante et est dite-on une préparation purement végétale. Sous son influence magique, les toux, maux de gorge et irritations bronchiques les plus obstinées disparaissent. Nous nous en sommes servis et pouvons le recommander particulièrement à cette saison quand la cause principale de la maladie, les vents d'est sont si fréquents. A vendre en gros et en détail chez Wm. LYMAN et cie., J. BIRKS et cie., S. J. LYMAN et cie., A. SAVAGE et cie.

FLUIDE HYPERION DE BOGLE POUR LES CHEVEUX.

Du Boston Post du 11 d'avril 1846.—Un fait. Un Monsieur de distinction de la cité, était incommodé depuis douze ans, d'une éruption de la pire espèce sur la peau du crâne, qui lui faisait perdre toute ses cheveux. Pendant cette période, il avait essayé de tous les remèdes proposés pour cet objet, mais sans en éprouver aucun bien.—Il alla enfin consulter M. W. Bogle au no. 228 rue Washington, qui réussit parfaitement à le guérir de cette infirmité, et à lui restorer sa chevelure. On peut s'assurer de la vérité de ce fait, en s'adressant à la place ci-haut nommée. A vendre chez M. W. LYMAN, à Montréal.

Mariages.

A Longueuil, le 12 du courant, par Messire M. Brossard, curé du lieu, M. Edouard-Dominic Gauthier, marchand-tailleur de Montréal, à Dlle. Adèle-Désirée Lussier, fille aînée de Chas. H. Lussier, Ecr., notaire.

Deces.

En cette ville, le 9, Henry William, enfant de W. F. Leste. Ecr., âgé de 12 mois et cinq jours. A S. Joseph de la Bauc, le 10, à l'âge de 24 ans et 2 mois, après une maladie de 17 mois, Dame Césaire-Jeanne-Emma-Philomène Bélanger, épouse de J. O. C. Arcaud, Ecr., notaire et injur de milice du lieu.

DAGUERRETYPE.

M. DESNOYERS a l'honneur d'informer M. ses amis et le public en général, qu'il est de retour du Haut-Canada, et qu'il a ouvert ses Chambres, au coin des rues NOTRE-DAME et SAINT-VINCENT, où il pratiquera son art comme par le passé. M. D. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et il espère qu'ils le lui continueront à l'avenir.—15 sept. di

PRIMES D'ABONNEMENT OFFERTS AUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE.

20 ALBUMS POUR RIEN

CEUX qui s'abonnent maintenant à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE et paient un an d'abonnement d'avance SIX PIASTRES reçoivent comme PRIMES D'ABONNEMENT toutes les livraisons de l'ALBUM LITTÉRAIRE publiées depuis le 1er Janvier 1847. Ecrire FRANCO. Montréal, 11 sept. 1848.



LE JACQUES GARTIER, CAPT. F. S. SINCENNE.

VOYAGERA pendant le reste de la saison entre SOREL et MONTREAL, touchera en allant et venant à BERTHIER LAVERGNE, LAVALLÉE, et ST. SULPICE. Faisant trois voyages par semaine à commencer de LUNDI prochain le 18 du courant. Jours et heures de départ. DE SOREL. Lundi 6h a m Mercredi 1h p m Vendredi 1h p m 15 sept. 1848. DE MONTREAL. Mardi 4h p m Jeudi 4h p m Samedi 4h p m.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR DU COMTE DE MONTREAL.

A partir de VENDREDI le 15 du courant, et après cette date, ce Bureau sera tenu dans l'étage inférieur de la nouvelle bâtisse en arrière de la Maison du Gouvernement. HENRY WESTON, Député-Régistrateur. Montréal, 14 sept. 1848.—si.

ROBES DE BUFFLE PEAUX DE MARTRE, &c.

2000 Robes de Buffle du nord, 100 peaux de Martre, 200 de Castor repassé. A vendre par VALLEE & BOYER. 15 septembre, 1848.

GRANDE ATTRACTION AU CELEBRE DIORAMA ET VUES CHROMATROPES DE B. WINTER.

LES FUNERAILLES DE NAPOLEON.—ET LA DESTRUCTION DE BABYLONE.—AVEC LA CATHEDRALE DE MILAN.—VUE DE NUIT.—CELEBRATION DE LA MESSE DE MINUIT.—ET LA COUR DE BABYLONE AVEC LE MAGNIFIQUE FESTIN DE BALTHASAR.

Ouvert Lundi le 11 Sept.

A CONTINUER DURANT LA SEMAINE, Dans la grande Salle des ODD-FELLOWS Grande rue St. Jacques.

LA CATHEDRALE DE MILAN.—Vue de nuit. Célébration de la Messe de Minuit. LA CITE DE JERUSALEM.—le Crucifiement. LE SAINT SEPULCRE.—vue de nuit—Célébration de la Pâques. LA COUR DE BABYLONE.—LE FESTIN DE BALTHASAR.—Chaque sujet passe du jour à la nuit par gradation. Pour les autres détails, voir le programme. Le Spectacle sera terminé par SIX VUES CHROMATIQUES. Prix d'entrée, 2s. 6d. Enfants moitié prix. L'exhibition commence à HUIT heures précises.

TABLEAUX A VENDRE.

On offre en vente, au magasin, près de celui de M. Boulanger, rue Notre-Dame, une magnifique collection de TABLEAUX D'ANTIENS MAITRES, ainsi des tableaux d'artistes modernes, le portrait de la Reine Victoria, les incendies de Québec, et plusieurs autres sujets historiques du pays.—Admission gratuite de 10h. a. m. à 5h. p. m.—8 sept.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS.

Le Bureau des Directeurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, formant le Bureau Provincial de Médecine, en conformité à l'acte d'incorporation tiendra sa séance semi-annuelle aux fins d'examiner les candidatures, qui s'adresseront pour obtenir des licences, et pour examiner ceux qui désirent entrer dans l'étude de la médecine, MARDI, le dixième jour d'octobre prochain, à 10h. A. M., à la chambre du Parlement à Montréal. Les Candidats sont requis de déposer leurs certificats au Bureau du Secrétaire, au moins dix jours avant l'assemblée. Par ordre, A. H. DAVID, Secrétaire. 7 sept.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE TERREBONNE

AVIS est par le présent donné que l'Exposition générale aura lieu au village de la paroisse de St. Louis, DE TERREBONNE, JEUDI, le 21 du courant, à 10 heures A. M. CHARLES SMALLWOOD, M. D. Secrétaire. St. Martin, 7 sept.—up

TAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME. AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A FOIN 4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables, Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, Mantoux, etc.—14 avril 1848.

Collège Ste. Marie à Montréal.

LES ELEVES trouveront dans l'Établissement un cours complet classique et commercial. Trois classes s'ouvriront le 20 du Mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français, dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture l'Arithmétique, la Géographie et l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe, et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure, jusqu'à ce que la série des cours soit complétée. CONDITIONS PROVISOIRES: Pour le cours préparatoire \$2. Par mois, payable Pour les autres cours \$3. d'avance et par trimestre. L'Allemand, l'Italien et le Dessin seront facultatifs et à la charge des parents. F. MARTIN, S. J. Président. Montréal, 4 sept.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

COMPTE DE MONTREAL. AVIS. L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le Second jour d'Octobre prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Règlements de la compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution. Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août 1848.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

COMPTE DE MONTREAL. AVIS. LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que onze répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de primes aux dates respectives qui suivent, savoir: par cent, le 30 Octobre, P. M. 1847. 18 Février, " 1848. 3 Mars, A. M. " 26 Avril, " " 28 " " " 10 Mai, " " 19 " " " 22 " P. M. " 28 " A. M. " 31 Juin, " " 2 Août, " "

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formeront en tout TROIS et trois huitièmes par cent devant être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le second jour d'Octobre prochain, conformément aux Actes des 4me et 5me années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 6me Victoria, chap. 81, et suivant les Règlements de la Corporation. Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août 1848.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. MONTREAL, 3 Juillet 1848. LES PROPRIETAIRES de PARIS dans la Capitale de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE ont par ces présentes les notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18 Petite rue St. Jacques, ou cette ville, les 7me, 8me, 9me, 10me, et 11me, VERSEMENTS de CINQUANTE courants par chaque part. Le 7me Versement le ou avant le 1er d'Oct, le 8me Versement le ou avant le 1er Octobre, le 9me Versement le ou avant le 1er Décembre, le 10me Versement le ou avant le 1er Février et le 11me Versement le ou avant le 1er Avril maintenant prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leurs conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre, THOMAS STEERS, Secré et Trésorier. 6 juillet

NOUVEAU MAGASIN DE THÉ.

EN GROS ET EN DETAIL. Agence de la Compagnie de l'Amérique du Nord établie à New-York, pour la vente du thé.

Eaux Minérales de PLANTAGENET

SANS PAREILLES DANS LE PAYS. NOUVEAUX CERTIFICATS. GUERISON EXTRAORDINAIRE.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des Sources Minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien. Montréal, 4 sept. 1848. H. LAURIN.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 12 août 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans les Townships de Wexford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Réglemens Généraux, par l'agent local, ALEXANDER DALY, Eouyer, à Rawdon, à qui l'on devra s'adresser. Prix de Vente.—Quatre Chehins P. Aca. 1 Rang—Lots 1 à 14 (100 chaque,) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque,) 18 à 33 (100 chaque) 34 (91,) 35 à 45 (10) chaque,) 46 (95,) 47 à 54 (100 chaque,) 55 (93,) 56 à 59 (100 chaque.) " Lots 1 à 3 (10) chaque,) 4 (89,) 5 (83,) 6 (81,) 7 (100) 8 (81,) 9 à 14 (100 chaque,) 15 (94) 16 à 17 (100 chaque,) 18 (90,) 19 à 23 (100 chaque,) 23 (80,) 24 à (82,) 25 à 41 (100 chaque,) 42 (59,) 43 (85,) 44 à 45 (73 chaque,) 46 (92,) 47 50 (100 chaque,) 51 (94) 52 à 58 (100 chaque,) 59 (148.) " Lots 1 et 2 (100 chaque,) 3 (90,) 4 (71,) 5 (49,) 6 (91,) 7 à 12 (100 chaque,) 13 (38,) 14 (71,) 15 à 21 (100 chaque,) 22 (90,) 23 (86,) 24 à 25 (100 chaque,) 26 (93,) 27 à 41 (100 chaque,) 42 (89,) 43 à 58 (100 chaque,) 59 (148.) Une insertion hebdomadaire jusqu'au tems de la vente, en français, dans La Minerve et la Revue Canadienne.—14 août.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

LES SOUS-SIGNÉS informant respectueusement le public qu'ils ont formé ce jour entr'eux une société sous le nom et raison de Michael Rossin et Cie. MICHAEL ROSSIN, ARNOLD NORDHEIMER. Montréal, 20 août, 1848.

MAGASIN DE BIJOUTERIES ET D'OBJETS D'ART.

MM. MICHAEL ROSSIN & Cie. INFORMENT le public de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert hier un NOUVEL ÉTABLISSEMENT au No. 133, rue Notre-Dame qui contient l'assortiment le plus riche et le plus rare de BIJOUTERIE ET D'OBJETS D'ART d'Angleterre, de France et d'Allemagne, choisis par M. ROSSIN lui-même sur les meilleurs marchés et qu'ils offrent à des prix très raisonnables. Le public est respectueusement invité de venir examiner cet assortiment qui sera trouvé sans rival pour son excellence et sa beauté. Montréal, 23 août 1848.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre:—2,000 BOTTES de VITRES, De 71 sur 81 et de 30 sur 42 de diverses qualités. —1848.— PLATE GLASS, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VALDREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue St. Théodore. Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848. }

MANUFACTURE DE MARBRE DE SHERMAN & RICE.

LES Sous-signés informant respectueusement les citoyens de Montréal et les habitants du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBEAUX, TABLETTES, CORNICHEs de CHIMÈNES, COUVERTS DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES pour le Soda, etc. etc. Ayant à leur disposition une des meilleures Carrières de Marbre de ce continent, ils peuvent remplir tous les ordres dans cette ligne à des prix qui ne peuvent admettre la concurrence. Ils ont engagé des graveurs habiles et espèrent par l'excellence et le fini de leurs ouvrages, leur ponctualité et leur attention, mériter une part du patronage public. Tous ordres laissés à la Manufacture, grande rue St. Jacques, ou chez H. Rice et Cie, Magasin de Vallées et de Lampes, 113 Rue St. Paul, seront promptement exécutés. SMITH SHERMAN, HORACE RICE. N. B.—Deux nouveaux waggon américains à vendre. Montréal, 24 juillet 1848.

AVIS IMPORTANTS AUX CAPITALISTES.

AVENDRE LA SEIGNEURIE St. George située au sud du Fleuve St. Laurent, à 4 lieues de Laprairie, contenant environ 25,000 arpents de terre en superficie dont 21,000 sont actuellement concédés, avec un moulin à farine, (trois moulins), allant par eau ou par vapeur: un moulin à carder, un moulin à foulon, un moulin à scie avec les dernières améliorations et une scierie, le tout en bon ordre. Il y a, en outre, la terre seigneuriale mesurant 90 arpents en superficie sur laquelle est bâti le manoir en pierre, à deux étages et fini dans le dernier goût, avec bâtiments en pierres, vergers, etc., etc., ainsi qu'une autre terre et une maison bâtie près des moulins. Les conditions sont des plus faciles, on n'exigera qu'une faible portion du prix de vente comptant pour payer quelques dettes, 24200 resteraient en la main de l'acquéreur, a condition, et la balance sera payable en quatre paiements annuels. Titre incontestable. Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné No. 24, rue St. François-Xavier. (Affranchir.) T. DOUCET, N. P. Montréal, 26 août 1848.

DEBENTURES !!

Le soussigné informe les Messieurs du Clergé Les Instituteurs, les Commissaires d'Écoles et autres, qu'il prendra des DEBENTURES pour LIVRES ET FOURNITURES D'ÉCOLES, ETC., ETC., et aussi en paiement des COMPTES qui lui sont dûs. J. Bte. ROLLAND.

